



Uffiziu di i Trasporti
di a Corsica
Office des Transports
de la Corse

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JANVIER 2023

Délibération n° CA 02/2023

Relative à la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse (OTC) s'est réuni le 16 janvier 2023 à 10h00 sous la présidence de Madame Flora Mattei, Conseillère Exécutive, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, en visioconférence via Teams.

Membres présents :

Mme MATTEI Flora	Conseillère Exécutive, Présidente de l'OTC
M. BENZONI Joseph	Représentant la CCI de la Corse du Sud
M. BICCHIERAY Didier	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. CASTELLI Antoine	Représentant le syndicat CGC
M. GIOVANNANGELI Dominique	Représentant l'URAF de Corse
Mme LEBOMIN Vanina	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme NICOLAI MARCELLINI Marie-Désirée	Représentant le syndicat STC
Mme MARCHETTI Sandra	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. PANZANI Jean-Paul	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Jean-Michel	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. SAVELLI Joseph	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme TIBERI Julia	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. VALDRIGHI Hervé	Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donné pouvoir :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix	Conseiller de l'Assemblée de Corse
Mme ANTONINI Danielle	Conseillère de l'Assemblée de Corse
Mme BASTIANI Angèle	Présidente de l'ATC
M. BINDINELLI Jacques	Représentant le syndicat SPTC
Mme BOZZI Valérie	Conseillère de l'Assemblée de Corse
M. MELA Georges	Conseiller de l'Assemblée de Corse
M. VANNI Hyacinthe	Conseiller de l'Assemblée de Corse



Mme ANGELOFRANCHI Marie-Blanche

M. ARRIGHI Pierre

M. FILIPPINI Jean-Paul

M. LECCIA Jean-Baptiste

M. LUCCIONI Don Joseph

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette

M. MIAS Patrick

Mme PIETRI Véronique

M. QUASTANA Paul

M. TROJANI Paul

M. VENTURI Jean-Marc

Représentant le syndicat CGT

Représentant la Chambre d'Agriculture 2A

Représentant le syndicat CFDT

Représentant le syndicat FO

Conseiller de l'Assemblée de Corse

Présidente de l'Assemblée de Corse

Représentant la CRMA de Corse

Conseillère de l'Assemblée de Corse

Conseiller de l'Assemblée de Corse

Représentant la CCI de la Haute Corse

Représentant la Chambre d'Agriculture 2B

Membre de plein droit :

M. Amaury De SAINT-QUENTIN, préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC (Absent excusé)

Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. GRASSI Andria représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- Vu la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- Vu la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- Vu l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- Vu l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Vu la délibération n°18/324 AC de l'Assemblée de Corse en date du 20 Septembre 2018 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu le Budget Primitif 2022 présenté le 25 Avril 2022 par M. SANTUCCI Antoine, responsable financier de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 15/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse portant sur le Budget Primitif 2022 en date du 25 Avril 2022,**
- **Vu la Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2022 présenté le 26 Septembre 2022 par M. SANTUCCI, responsable financier de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 40/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse portant sur la Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2022 en date du 26 Septembre 2022,**
- **Vu l'arrêt au fond de la Cour d'Appel d'Aix en Provence en date du 23 Juin 2022,**
- **Vu l'amendement n° 591 au Projet de Loi de Finances Rectificative pour l'année 2022,**
- **Vu l'arrêté n° SGAC/BFDE/2022-330 en date du 12 Décembre 2022 portant versement à la Collectivité De Corse de la dotation exceptionnelle au titre de l'exercice 2022 pour contribuer au financement des Délégations de Service Public maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation,**
- **Vu la délibération n° 22/200 AC de l'Assemblée de Corse en date du 21 Décembre 2022 portant adoption de la Décision Modificative n° 3 du Budget Primitif de la Collectivité De Corse pour l'année 2022,**
- **Vu l'arrêté n° 2022-24934 du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Décembre 2022 attribuant une participation exceptionnelle d'un montant de 33 M€ pour contribuer au financement des Délégations de Service Public maritime et aérienne dans un contexte de forte inflation,**
- **Vu la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022 présenté le 16 Janvier 2023 par M. SANTUCCI, responsable financier de l'Office des Transports de la Corse,**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Approuve la Décision Modificative n°2 au Budget Primitif 2022.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 31

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 20

Nombre de voix pour : 16

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 4

ARTICLE 2

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 24/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.



Fait à Ajaccio, le 16 janvier 2023

Flora MATTEI

